



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 mai 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 mai 2001

**Garantie d'emprunt à la SEMIE auprès de la Caisse des Dépôts et  
Consignations - Prêts Locatifs à Usage Social d'un montant de  
6.865.000 F et 576.000 F - Construction de 18 maisons individuelles  
'multisites' à Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,  
M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vu la demande présentée par la **Sem Immobilière et Economique de Niort (semie)** le 12 avril 2001 tendant à obtenir la garantie de la Ville de NIORT pour deux prêts PLUS d'un montant de 6.865.000 F et de 576.000 F à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 5 maisons d'habitation rue Rouget de l'Isle, 6 maisons d'habitation rue de la Broche et de 7 maisons d'habitation Résidence Paul Emile Victor à Niort,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu l'article 6 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accorder sa garantie à la Sem Immobilière et Economique de Niort (semie)** à hauteur de 100 % du montant total des emprunts, soit 7.441.000 F, plus intérêts, frais et accessoires, dont les intérêts courus pendant la période de préfinancement et payés au terme de cette période, à contracter par la Société auprès de la caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 5 maisons d'habitation rue Rouget de l'Isle, de 6 maisons d'habitation rue de la Broche et de 7 maisons d'habitation Résidence Paul Emile Victor à Niort.

**Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :**

**Prêt N°1 :**

- Prêteur	:	caisse des dépôts et consignations
- Nature	:	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
- Montant	:	6.865.000 F
- Taux d'intérêt annuel	:	4,20 %
- Durée totale	:	35 ans et 10 mois
dont durée du préfinancement	:	10 mois
et durée d'amortissement	:	35 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A, A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

**Prêt N°2 :**

- Prêteur	:	caisse des dépôts et consignations
- Nature	:	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
- Montant	:	576.000 F
- Taux d'intérêt annuel	:	4,20 %
- Durée totale	:	50 ans et 10 mois
dont durée du préfinancement	:	10 mois
et durée d'amortissement	:	50 ans
- Différé d'amortissement	:	néant

- Différé d'intérêts : néant
- Taux de progressivité des annuités : 0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

**Effets de la garantie :**

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la banque adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre la Ville de NIORT s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

**- autoriser l'Adjoint Délégué à signer** les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'emprunteur, et la convention à passer avec ce dernier.

*(G. FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Guillaume JUIIN

[Ordre du jour](#)